

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 106 (1961)
Heft: 3

Artikel: La Suisse s'arme
Autor: Léderrey, E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-343040>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

Rédaction-Direction : Colonel-brigadier Roger Masson

Rédacteur-Adjoint : Colonel EMG Georges Rapp

Administration : Lt-colonel Ernest Bütiger

Editeurs et expédition : Imprimeries Réunies S. A., av. Gare 39, Lausanne
(Tél. 23 36 33 — Chèq. post. II 5209)

Annonces : Publicitas S. A., succursale, rue Centrale 15, Lausanne

ABONNEMENT : Suisse : 1 an Fr. 14.— ; 6 mois Fr. 8.—
Etranger : 1 an Fr. 17.— ; 6 mois Fr. 9.—

Prix du numéro : Fr. 1.50

La Suisse s'arme¹

D'incessants perfectionnements techniques rendent toujours plus onéreuse la course aux armements, à laquelle se livrent les blocs de l'Est et de l'Ouest. C'est bien contre son gré que notre pays s'y voit entraîné : ses combattants verraient leur moral gravement affecté si leur armement devait se révéler inférieur à celui de leurs agresseurs.

Depuis la dernière guerre mondiale, les efforts des belligérants ont porté sur une augmentation de la *mobilité*, dans les airs et sur terre, comme aussi de la *puissance de feu*. Ces deux facteurs ont joué un rôle déterminant dans la *réforme de notre armée*.

Le premier problème qu'elle a résolu est celui des *effectifs* (rajeunissement et regroupement). Reste le second, celui du *matériel* que l'on doit et que l'on peut leur attribuer. A cet effet, le Conseil fédéral propose l'octroi de plus d'un milliard réparti, il est vrai, sur 10 à 12 ans. C'est là-dessus que les Chambres auront à se prononcer.

¹ Les clichés 1, 2, 3 nous ont été obligeamment prêtés par la Feuille d'Avis de Lausanne et le 5 par les Basler Nachrichten.

Jamais prime d'assurance contre la guerre n'a pesé plus lourdement sur notre peuple. Lui en rappeler la nécessité ne suffit pas. Il faut encore — sans dévoiler de secrets — l'orienter sur les mesures prises en vue de renforcer notre système défensif.

La démonstration des principaux matériels de guerre, à laquelle la presse fut récemment conviée, tendait vers ce but. La veille, c'est à la commission militaire du Conseil national que fut présenté le *projet d'armement prévu dès 1961*.

Le *Service technique militaire* avait remarquablement bien préparé, tout d'abord une exposition, puis une démonstration de véhicules circulant à vive allure en terrain accidenté.

LES CHARS BLINDÉS

Sous le coup du rôle joué par les chars au cours de la seconde guerre mondiale, la Suisse sentit le besoin de familiariser ses troupes avec l'apparition de ces mastodontes, aussi s'en procura-t-elle des exemplaires en Tchécoslovaquie, en France et en Grande-Bretagne. On en forma à l'origine des chasseurs de chars. La décision prise de créer des *divisions mécanisées* entraîna une augmentation du nombre des chars auxquels le projet d'armement de 1961 alloue environ 300 millions (et plus de 350 millions à la motorisation).

Les engins déjà attribués aux divisions mécanisées et à certains corps d'armée sont des types suivants :

- Le *char léger 51 (AMX)*, calibre du canon 7,5 cm) qui équipe actuellement les chasseurs de chars ; il est prévu de les attribuer aux *bataillons d'exploration* des D. méc. et des D. ou C.A. de campagne.
- Le *char 55 (Centurion, Mark 3/15)*, cal. du canon 8,4 cm, poids 45 T) acquis en Grande-Bretagne ;
- Le *char 57 (Centurion, Mark 7)*, cal. du can. 8,4 cm) qui arrive d'Afrique du Sud en couleur kaki ;
- Le *char de dépannage 56 (Centurion ARV)* venu, lui aussi,



Fig. 1. — Le char 61

d'Afrique du Sud ; il est chargé de remorquer les chars endommagés hors de la zone de combat.

Six groupes de 50 Centurions seront incorporés dans les 3 D. méc.

A cela s'ajoutent les *constructions suisses*, dont 150 exemplaires viendront équiper les 3 D. ou C.A. de campagne. Ce sont :

- Le char 58 (de 36 T. Vitesse 1,5 à 50 kmh. Tourne sur place) dont :
 - le prototype est armé d'un canon de 9 cm, et
 - certains exemplaires de la présérie d'un canon de 8,4 cm ;
- Le char 61 (Fig. 1) qui se distingue du précédent par un canon de 10,5 cm, dont la puissance de pénétration et la portée sont plus grandes que celles du 8,4 cm.

A noter que les chars 51, 55, et 57 sont pourvus sous le canon d'une arme parallèle, pivotant avec lui. Son calibre de 7,5 cm, semblable à celui du fusil, facilite le réglage du tir et peut être utilisé pour la défense à distance rapprochée. Dans les chars 58 et 61, l'arme parallèle est le canon automatique de 20 mm utilisé par le canon DCA 54. Une mitrailleuse est montée sur le capot. (Voir la RMS de déc. 59). Ajoutons que ces deux derniers types peuvent se soustraire aux vues de l'ennemi au moyen de lances pour fumigènes.

Chaque char est pourvu d'obus perforants à haut rendement, d'obus d'acier, agissant par la détonation et les éclats, ainsi que d'obus fumigènes incendiaires.

LES ARMES ANTICHARS

Le meilleur antidote du char est... le char. Toutefois, pour sa protection aux moyennes et courtes distances, la troupe échelonne divers moyens que l'on s'efforce d'améliorer.

Les canons antichars 50 et 57 (cal. 9 cm) sont équipés de lunettes de pointage infrarouges permettant de viser dans l'obscurité. Ils tirent des projectiles à charge creuse, tout comme le canon antichar 58, lequel est sans recul, possède un calibre de 10,6 cm et se transporte sur un camion. Les types 57 et 58 sont en outre armés d'un fusil de réglage de 12,7 mm, dont le projectile a la même trajectoire que celui du canon.

Le tube roquette 50, long de 2 m et pesant 15 kg, est en train d'être remplacé par le tube roquette 58 (Fig. 2) beaucoup moins encombrant puisque sa longueur a été réduite à 1,20 m et son poids à 9 kg. L'un des projectiles, à charge creuse, est destiné à combattre les chars jusqu'à 300 m. L'autre roquette, éclairante, peut illuminer une zone entre 300 et 1000 m. (Des grenades à main éclairantes sont également prévues).

Le fusil d'assaut, pour la lutte à courte distance, dispose d'un certain nombre de grenades :



Fig. 2. — Le *tube-roquette 58* servi par deux hommes dont l'un introduit un projectile

- la *grenade 58*, perforatrice et à charge creuse,
- la *grenade d'acier* capable d'agir jusqu'à 400 m par sa détonation et par ses éclats,
- la *grenade nébulogène*.

La *mine antichar 60 a*, sur les trois modèles existants, l'avantage d'être dépourvue de parties métalliques.

LES VÉHICULES

Longtemps, on a considéré que, seuls, les châssis pourvus de *chenilles* pouvaient évoluer hors des routes. De tels progrès ont été réalisés dans la construction de *roues* et de *pneus* qu'on est revenu de cette idée. Preuve nous en a été fournie par un camion qui, sur ses quatre roues, a gaillardement suivi le sillage des chars, se classant ainsi parmi les *véhicules tout-terrain*.

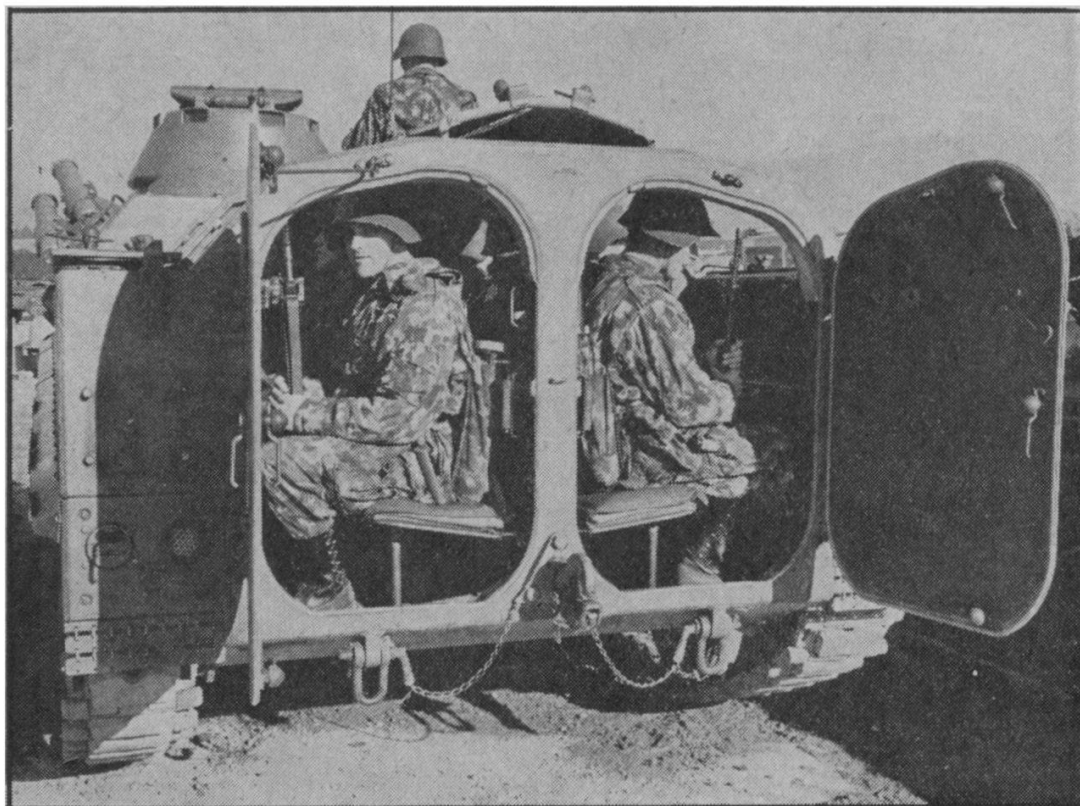


Fig 3. — Véhicule blindé tout-terrain à l'étude pour le transport des grenadiers

Ceux qui doivent évoluer dans la zone de combat sont en outre protégés contre les balles, les éclats d'obus et les radiations atomiques par un *blindage*. Ce sont en premier lieu les *chars*, dont le rôle consiste à rompre ou à tourner les fronts, comme aussi à contre-attaquer. Leur armement en fait une *artillerie mobile* qui a besoin, tant pour l'escorter que pour en exploiter les effets, d'une *infanterie* transportée, elle aussi, sur des véhicules blindés tout-terrain. D'où la création d'*unités de grenadiers*. Le choix de leur moyen de transport, comme aussi de son armement sera déterminé à la suite d'essais en cours avec trois types (dont deux suisses Mowag et Saurer. Fig. 3), d'une douzaine de tonnes.

Le blindage augmente les frais et diminue la vitesse, aussi n'est-il réservé qu'aux véhicules les plus exposés aux feux de l'adversaire. Pour circuler plus en arrière, il existe

toute une gamme de *moyens de transport non blindés, mais tout terrain*, destinés aux organes de commandement, à la troupe, aux blessés, au ravitaillement en munitions et en essence, à l'entretien, au dépannage, aux réparations, etc.

Les *EM des unités d'armée* n'ont pas été oubliés. Les fourgonnettes — nous serions tenté d'écrire les roulottes — dont ils disposent comportent tout le matériel nécessaire à la direction d'une vaste entreprise. On y trouve des installations d'intercommunications par haut-parleur, des dictaphones, des cartes de situation, etc.

Mentionnons encore sous cette rubrique les véhicules destinés aux *transmissions*.

Dans ce domaine, qui conditionne l'exercice du commandement, des progrès sensationnels ont été accomplis et sont encore recherchés. Comment l'échange de renseignements et d'ordres pourrait-il s'effectuer du haut au bas de l'échelle hiérarchique, sans les moyens techniques de liaison que représentent le radar, le télégraphe-scripteur, le téléphone et surtout la radio ? Des camions chargés de câbles, d'appareils et de stations radio prouvent que l'importance de cette question n'a pas échappé aux autorités.

L'exercice du commandement est encore facilité par un *poste d'observation infrarouge*, transportable sur camion (Fig. 4) et par un ingénieux petit appareil, l'*infrascopie*, qui permet de déceler l'irradiation de nos propres troupes par des appareils infrarouges ennemis. Mentionnons encore une installation de *haut-parleurs* destinée à diriger les tirs de la DCA.

MATÉRIEL DE GÉNIE

A voir la diversité des moyens exposés, l'on se rend compte de la multitude et de l'importance des tâches que doit résoudre le génie. Le programme de 1961 prévoit :

- pour la *compagnie de sapeurs*, de l'outillage et des machines destinées à travailler le bois, le métal et la terre ; y figurent entre autres un *marteau perforateur* (Fig. 5) et un groupe électrogène ;

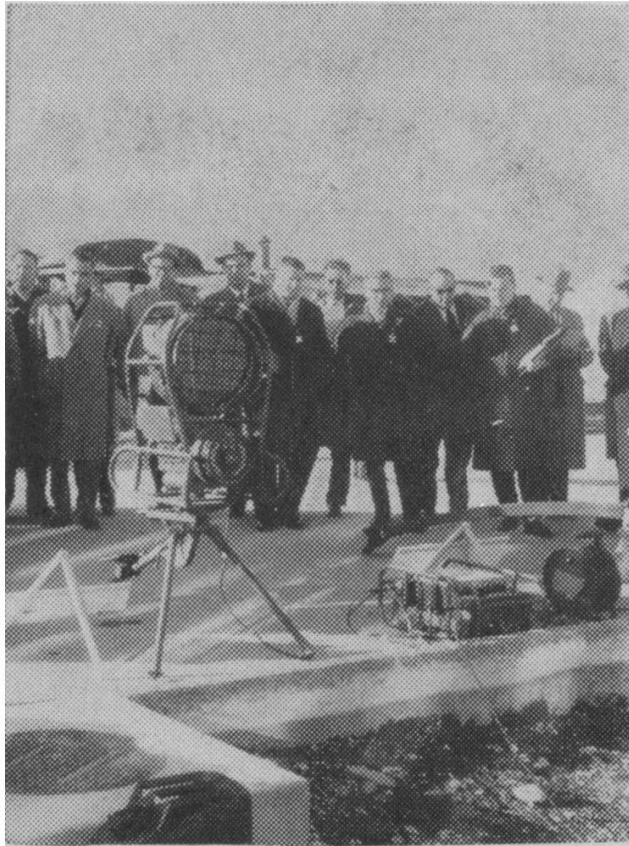


Fig. 4. — *Appareil d'observation infrarouge*

- pour le *bataillon de sapeurs*, des machines plus grandes destinées aux travaux de fortification de campagne, à la construction de routes et de voies d'accès aux ponts, ainsi qu'un atelier mobile pour la réparation des véhicules à moteur et des appareils ;
- pour le ravitaillement des troupes en montagne, des *téléphériques* ;
- pour le *franchissement*, des canots pneumatiques, des nacelles légères en Airex, des moteurs hors-bord, etc. La fig. 5 montre, au premier plan un fragment de *passerelle*, bordée de garde-fous et supportée par 4 de ces nacelles. Elle peut atteindre 80 m en une demi-heure. Au centre, un char de 45 T est supposé franchir un *pont de pontons pneumatiques* (on en distingue 4 ou 5 vers la gauche) reliés par un tablier de poutrelles en métal léger,

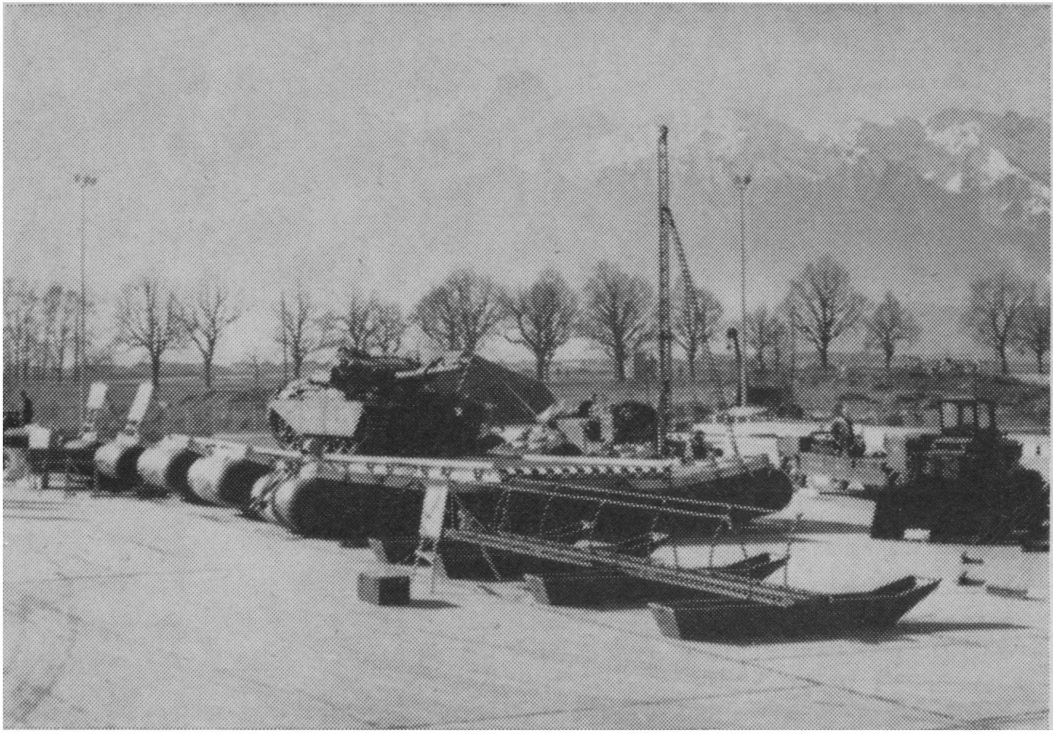


Fig. 5. — *Passerelle. Pont pour 50 T. Marteau perforateur*

d'où une réduction sensible du poids (60 % par rapport à l'ancien modèle). Les unités, longues de 4,8 m, sont transportées sur camions. Derrière le 1^{er} ponton se dresse un *marteau perforateur*.

PANIFICATION

L'homme ne vit pas de pain seulement... mais il lui est indispensable. Aussi est-il à peine surprenant de voir figurer parmi le matériel de guerre, un *moulin* et une *boulangerie*, tous deux *mobiles* et desservis par une demi-douzaine d'hommes de métier. L'un peut livrer, chaque heure, 450 kg de farine à l'autre qui la transforme en 5000 rations de pain... quotidien.

* * *

De cette vue d'oiseau sur le matériel dont le Conseil fédéral propose l'introduction se dégage l'impression réconfortante que notre pays possède deux armées. L'une, que nous venons de voir à l'œuvre, est composée d'ingénieurs, de contremaîtres, d'ouvriers et d'employés. Sous la direction du *Service technique militaire*, ces spécialistes s'appliquent à inventer, créer et perfectionner le matériel le plus approprié à renforcer la valeur de l'autre, l'armée proprement dite, qui sera appelée à s'en servir.

Colonel E. LÉDERREY